

Date : 01.04.03
Nom commercial :
Révision : 07.01.03
91/165/CEE
Page 1/6

Fiche technique de sécurité
ACDETS (spray) ou ACDF1210 (bâton) ou ACDET1L (bouteille)
selon la réglementation

1 Substance/description de la préparation et de la société

1.1 Description de la préparation

ACDETS (spray) ou ACDF1210 (bâton) ou ACDET1L (bouteille)

1 Producteur/fournisseur ASLER Diffusion

Rue/ BP : 14 Bld André Iassagne

Nationalité/Code postal/Ville 69530 BRIGNAIS FRANCE

Téléphone : 04 72 31 81 50 virginie@asler.com

Fax: 04 72 31 81 57

Service responsable: Qualité Produits

N° d'urgence : 04 72 11 69 85 Centre anti-poison LYON FRANCE

2. Composition/informations sur le composant

2.1 Caractéristiques générales

Terpène

2.2 Composants dangereux

N° CAS	Description	Poids%	Symbole	Phases R
8028-48-6	Terpène orange			80-100 Xi
	10/38			

3. Risques possibles

3.1 Description des risques : inflammable, irritation de la peau

3.2 Informations spéciales sur les risques pour les personnes et l'environnement :

Développement possible de mélanges air-vapeur explosifs.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Généralités :

Enlever la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

Enlever les vêtements ayant eu contact avec le produit.

4.2 En cas d'inhalation :

Fournir de l'air frais ou de l'oxygène. Consulter un médecin d'urgence si les douleurs persistent.

4.3 En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

En cas d'irritation de la peau persistante, consulter un médecin.

4.4 En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux bien ouverts sous eau courante pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin.

4.5 En cas d'ingestion :

Rincer la bouche et boire de l'eau ensuite, ne pas provoquer de vomissements et consulter un médecin immédiatement.

4.6 Informations pour le médecin :

Risque d'aspiration lors de l'ingestion ou des vomissements.

ASLER DIFFUSION

Les données mentionnées ici sont supposées décrire le produit en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Elles n'ont pas pour but d'établir certaines propriétés et elles sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances. Aucune responsabilité.

Date : 01.04.03
Nom commercial :
Révision : 07.01.03
91/165/CEE
Page 2/6

Fiche technique de sécurité
ACDETS (spray) ou ACDF1210 (bâton) ou ACDET1L (bouteille)
selon la réglementation

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction appropriés :

CO2, poudre de lutte contre l'incendie. Combattre les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité : Eau haute pression

5.3 Risques spéciaux causés par le matériau ou la préparation, ses produits de combustion ou les gaz dégagés :-

5.4 Equipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air en circulation.

5.5 Informations complémentaires :

Refroidir les conteneurs en danger par pulvérisation d'eau.

6 Mesures en cas d'accident

Voir le point 8 et le point 13.

6.1 Mesures de sécurité personnelles :

Porter des vêtements de protection. Maintenir les personnes non protégées hors de portée. Prévoir une ventilation suffisante. Maintenir les sources d'inflammation hors de portée. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas laisser de grosses quantités pénétrer dans le système d'évacuation des eaux usées ou dans l'eau.

Développement possible de mélanges air-vapeur explosifs.

6.3 Méthodes de nettoyage :

Absorber le liquide avec un matériau absorbant (sable, terre d'infusoires, liant acide, liant universel).

Prévoir une ventilation suffisante. Eliminer les déchets pollués selon le point 13.

7. Stockage et manutention

7.1 Manutention

Informations concernant la sécurité de manutention :

Prévoir une ventilation suffisante / un filtre d'aspiration sur le lieu de travail.

Informations concernant la protection anti-incendie et anti-déflagration :

Liquide inflammable. La vapeur est plus lourde que l'air et peut constituer des mélanges explosifs avec l'air.

Maintenir hors de portée des sources d'inflammation et ne pas fumer.

Prendre les mesures envers les charges électrostatiques.

7.2 Stockage

Critères imposés aux locaux de stockage et aux conteneurs :

Stocker dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conditions de stockage spéciales (voir point 10.2) :

Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés. Stockage dans un endroit frais.

Protéger de la chaleur et de l'exposition directe au rayonnement solaire.

Le réchauffement entraîne un accroissement de la pression et un risque d'éclatement.

Stocker le conteneur dans un local bien aéré.

Catégorie VbF : A II

--

8. Limitations de l'exposition et équipement de protection personnel

8.1 Informations complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Prévoir une bonne aération / un filtre d'aspiration.

8.2 Composants avec des valeurs limites qui doivent être contrôlés et qui concernent les lieux de travail :-

ASLER Diffusion

Les données mentionnées ici sont supposées décrire le produit en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Elles n'ont pas pour but d'établir certaines propriétés et elles sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances. Aucune responsabilité.

Date : 01.04.03

Nom commercial :

Révision : 07.01.03

91/165/CEE

Page 4/6

Fiche technique de sécurité

ACDETS (spray) ou ACDF1210 (bâton) ou ACDET1L (bouteille)

selon la réglementation

8.3 Equipement de protection personnel

Protection respiratoire : Porter un masque de protection en cas d'exposition régulière et de mauvaise aération.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux solvants en cas d'exposition régulière.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection étanches en cas d'exposition régulière.

Mesures de protection générale et d'hygiène :

Prendre les mesures habituelles concernant l'utilisation des produits chimiques.

Enlever les vêtements sales et trempés.

Tenir éloigné de la nourriture, des boissons et des produits alimentaires.

Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail.

Se laver les mains et utiliser une lotion de protection de la peau avant les pauses et avant la fin du travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz / les vapeurs / les aérosols.

9. Propriétés physiques et chimiques :

	<u>Valeur</u>	<u>Unité</u>	<u>Méthode</u>
--	---------------	--------------	----------------

9.1 Aspect/odeur :

Etat :	liquide		
Couleur :	transparent		
Odeur :	orange		

9.2.1 Données relatives à la sécurité :

Changement d'état

Point d'ébullition/zone d'ébullition * : 170/180°C

Point d'inflammation : 49 °C (en creuset fermé)

Température d'inflammation : 255 °C

Risque d'explosion : le produit n'est pas explosif, mais le développement de

possibles mélanges explosifs air-vapeur est

Limite d'explosion :

Limite d'explosion inférieure : * 0,7 vol.-%

Limite d'explosion supérieure : * 6,1 vol.-%

Densité : 0,845 g/cm3 20 °C

Solubilité dans l'eau: non miscible

Teneur en solvant : 50 - 100 eau.-%

9.2.2 Informations complémentaires :

Les paramètres marqués par un * concernent les composants les plus dangereux dans la préparation.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter :

Chaleur, flammes.

10.2 Matériau à éviter :

ASLER Diffusion

Les données mentionnées ici sont supposées décrire le produit en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Elles n'ont pas pour but d'établir certaines propriétés et elles sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances. Aucune responsabilité.

Date : 01.04.03
Nom commercial :
Révision : 07.01.03
91/165/CEE
Page 5/6

Fiche technique de sécurité
ACDETS (spray) ou ACDF1210 (bâton) ou ACDET1L (bouteille)
selon la réglementation

11. Informations toxicologiques

11.1 Essais toxicologiques

Valeurs LD₅₀/LC₅₀ importantes pour la classification :

Composant	Type	Méthode	Valeur	Unité	Espèces
Orangenterpène	orale	LD50	4 400	mg/kg	rat
	dermique	LD50	>2 000	mg/kg	lapin

Effets d'irritation primaires :

Sur la peau : effets légers

Dans les yeux : effets irritants

11.2 Expériences sur des patients :

Un contact long ou régulier peut extraire les matières grasses de la peau.

Résorption possible sur les membranes des muqueuses et la peau.

12. Informations relatives à l'écologie

12.1 Informations relatives à l'élimination :

Capacité de décomposition d'environ : >90 %

12.2 Informations écologiques complémentaires :

Catégorie de risque pour l'eau : WGK 1 (auto classification)

Ne pas introduire de quantités importantes non diluées dans la nappe phréatique, le système d'élimination des eaux usées ou dans les eaux.

13. Informations relatives à l'élimination (voir le point 15 pour les réglementations nationales)

13.1 Recommandation concernant le produit :

Conforme aux réglementations des autorités locales.

Ne pas introduire de quantités importantes non diluées dans la nappe phréatique, le systèmes d'élimination des eaux usées ou dans les eaux.

Numéro de code de déchets : EAK 200113

Etiquetage des déchets : solvant

13.2 Pour emballage non nettoyé:

Sécurité de manutention :

Ne pas vider complètement le conteneur. Ne pas faire de trous dans les conteneurs non nettoyés, ne pas les découper ou les souder.

Les résidus peuvent éventuellement causer une explosion. Utiliser à nouveau le conteneur selon possibilité.

14. Réglementations de transport

Transport routier par ADR

Numéro UN : 2052

Catégorie : 3

Groupe d'emballage : III

Description de la marchandise : Dipentène

Pour les réglementations concernant des quantités réduites, voir le point 3.4 ADR

ASLER Diffusion

Les données mentionnées ici sont supposées décrire le produit en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Elles n'ont pas pour but d'établir certaines propriétés et elles sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances. Aucune responsabilité.

15. Réglementations

15.1 Réglementation concernant l'étiquetage des matériaux dangereux y compris réglementations CE
(67/548/CEE ainsi que 88/379/CEE)

Symbole et description du risque : Xi Irritant
Composant le plus dangereux : Orangerterpène (étiquette)

Phrases R :

R 10 inflammable :
R 38 irritant pour la peau

Phrases S :

S28 Après contact avec la peau laver immédiatement avec une grande quantité d'eau et du savon.

Application par aérosol : S23 Ne pas inhaler les aérosols.

Etiquetage nécessaire de l'application :

S2 Maintenir hors de portée des enfants
S46 En cas d'ingestion, faire immédiatement appel à un médecin et montrer ce conteneur ou l'étiquette.
S51 N'utiliser que dans des locaux bien aérés.

15.2 Réglementations nationales

VbF : A II

Catégorie de risque pour l'eau : WGK 1 (auto classification)

Conforme aux limites d'utilisation / limitations de distribution selon le § 15 Gef.Stoff-VO

Conforme aux instructions de prévention des accidents BG : M 017
« solvants ».

Les précautions habituelles relatives au contact avec les produits chimiques sont nécessaires.

16 Informations complémentaires

Les informations se réfèrent au produit dans son état de livraison.

Service émettant la Fiche technique : Soc Qualité

Etiquetage de la Fiche technique : etti

Les modifications sont marquées dans la marge par un « * ».

Légende :

n.a. = non applicable / n. disp. = non disponible / n. ver. = non vérifié/

a. d. disp. = aucune donnée disponible

n. a. dif. = non appelé différemment

VbF = Réglementation sur les liquides inflammables

MAK = Concentration maximum sur le lieu de travail en mg/m³ = ppm

WGK = Catégorie de risque pour l'eau

ASLER Diffusion

Les données mentionnées ici sont supposées décrire le produit en respectant les mesures de sécurité nécessaires. Elles n'ont pas pour but d'établir certaines propriétés et elles sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances. Aucune responsabilité.